

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1407

17 décembre 2005

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|---|-------|
| Actaris Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 67510 | Information Business Integration S.A., Luxembourg | 67511 |
| Actaris Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 67511 | International Capital Group S.A., Luxembourg | 67493 |
| AIG Investor Ocean Star Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 67505 | International Retail Investment, S.à r.l., Luxembourg | 67501 |
| AIG Investor Ocean Star Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 67507 | Inventus S.A., Luxembourg | 67504 |
| AIS Finance (groupe ARBED), S.e.n.c., Luxembourg | 67515 | Jesa S.A., Luxembourg | 67514 |
| Alto Regard S.A.H., Luxembourg | 67536 | Jesa S.A., Luxembourg | 67514 |
| Amiral General Partners, S.à r.l., Strassen | 67512 | Jesa S.A., Luxembourg | 67515 |
| Amiral General Partners, S.à r.l., Strassen | 67514 | Kanata, S.à r.l., Blaschette | 67509 |
| AWS International I, S.à r.l., Luxembourg | 67501 | Lentz Logistics S.A., Luxembourg | 67521 |
| Boston S.A., Luxembourg | 67523 | LSF5 Pool II Holdings, S.à r.l., Luxembourg | 67535 |
| C & A Europe S.A., Luxembourg | 67531 | Matières Grises S.A., Luxembourg | 67515 |
| C & A Europe S.A., Luxembourg | 67533 | Mega Services, S.à r.l., Luxembourg | 67515 |
| C-Pro-Finanz Holding S.A., Luxembourg | 67522 | MJ Trading S.A., Luxembourg | 67535 |
| Carrera Invest S.A.H., Luxembourg | 67522 | Opuscles S.A.H., Luxembourg | 67536 |
| Catleya S.A., Luxembourg | 67498 | OTPP Power Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 67499 |
| Clamart International S.A.H., Luxembourg | 67534 | OTPP Power Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 67501 |
| Decogest S.A., Luxembourg | 67512 | Parker Holding S.A., Luxembourg | 67502 |
| Decogest S.A., Luxembourg | 67512 | Pearson Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg | 67504 |
| Domaine Paradisu S.A., Luxembourg | 67493 | Pearson Luxembourg N° 1, S.à r.l., Luxembourg | 67498 |
| Drum S.A., Luxembourg | 67518 | Polonium S.A., Luxembourg | 67534 |
| Fair Affair, S.à r.l., Luxembourg | 67492 | Portal Luxembourg S.A., Luxembourg | 67535 |
| Favola S.A., Luxembourg | 67498 | Primerose S.A.H., Luxembourg | 67535 |
| Favola S.A., Luxembourg | 67498 | Redevco Industrial Düsseldorf S.A., Luxembourg | 67519 |
| Fiduciaire Continentale S.A., Luxembourg | 67516 | Redevco Industrial Düsseldorf S.A., Luxembourg | 67521 |
| Finalbano S.A., Luxembourg | 67536 | SC-ER Special Opportunity Holdings S.A., Luxembourg | 67490 |
| Financière Horus S.A., Luxembourg | 67490 | SMIS International S.A., Luxembourg | 67507 |
| Fininsur Courtage et Conseil S.A., Luxembourg | 67530 | SOF-VII Multi Investments, S.à r.l., Luxembourg | 67494 |
| German Property 50, S.à r.l., Luxembourg | 67523 | SOF-VII Multi Investments, S.à r.l., Luxembourg | 67498 |
| Gonella S.A.H., Luxembourg | 67504 | Sobelnat Participations SCA, Luxembourg | 67533 |
| ICCO, International Cleaning Company S.A., Luxembourg | 67516 | Sobrass Gestion, S.à r.l., Bascharage | 67502 |
| ICCO, International Cleaning Company S.A., Luxembourg | 67518 | Vectis, S.à r.l., Steinfort | 67534 |
| ILS Holding S.A., Luxembourg | 67518 | Vrinat Automocion SSCI, S.à r.l., Foetz | 67508 |

FINANCIERE HORUS, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 81.493.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12313, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(069085.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

SC-ER SPECIAL OPPORTUNITY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 65.243.

In the year two thousand five, on the eighth of August.
Before Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held a extraordinary general meeting of shareholders of SC-ER SPECIAL OPPORTUNITY HOLDINGS S.A., a société anonyme, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered in the Trade Register of Luxembourg under the number B 65.243, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 18 June 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 23 September 1998, Number 682. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 29 June 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 30 September 1999, Number 729.

The meeting was opened at 9.30 a.m., with Manfred Hoffmann, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Marina Muller, employee, residing in Athus (Belgium).

The meeting elected as scrutineer Julian Herkommer, graduate, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1° Decision to be taken about the dissolution of the Company.

2° Appointment of a liquidator and determination of his powers.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator CWE MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered in the Trade Register of Luxembourg under number B 68.541.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration of mortgages, renounce all real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; waive, with or without payment, all preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg in the office of the undersigned notary on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le huit août.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SC-ER SPECIAL OPPORTUNITY HOLDINGS S.A., ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65.243, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 23 septembre 1998, numéro 682. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 30 septembre 1999, numéro 729.

L'Assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Manfred Hoffmann, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marina Muller, employée, demeurant à Athus (Belgique).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Julian Herkommer, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1° Décision à prendre quant à la dissolution de la société.

2° Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur CWE MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.541.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Hoffmann, M. Muller, J. Herkommer, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, vol. 25CS, fol. 25, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2005.

F. Baden.

(078420.3/200/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

FAIR AFFAIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 91, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 110.250.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatre août.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Orcé Marinkovski, employé privé, né à Pétange, le 24 janvier 1976, demeurant à L-2146 Luxembourg, 91, rue de Merl.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.**Art. 2.** La société a pour objet, tant en tout endroit de l'Union Européenne que partout ailleurs dans le monde, l'exploitation d'un commerce de produits électroniques et informatiques en incluant toutes prestations de service et de conseil s'y rattachant de près ou de loin pourvu qu'elles soient connexes et accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par une loi.

Elle peut en outre exercer tout autre commerce quelconque pourvu que celui-ci ne soit pas spécialement réglementé.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et peut leur apporter tout soutien financier ou même son cautionnement en vue de favoriser le développement de ses participations.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières en tout endroit de l'Union Européenne ainsi que partout ailleurs dans le monde se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou pouvant lui paraître utiles à la réalisation de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de FAIR AFFAIR, S.à r.l.**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.**Art. 14.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales représentatives du capital social sont souscrites par l'associé unique et sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Décision de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Orcé Marinkovski, prénommé.
2. Le siège social est fixé à L-2146 Luxembourg, 91, rue de Merl.

Autorisation d'établissement

Le comparant a été informé par le notaire de la nécessité d'obtenir une autorisation d'établissement avant d'entamer son activité commerciale à Luxembourg.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.300,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Marinkovski, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, vol. 25CS, fol. 25, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2005.

F. Baden.

(078388.3/200/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

INTERNATIONAL CAPITAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 56.180.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11318, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Signature.

(069120.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

DOMAINE PARADISU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R. C. Luxembourg B 86.485.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 27 avril 2005

1. Le Conseil décide de procéder à la nomination de M. Marc Deveze en tant qu'administrateur de la société à partir du 15 mai 2005. La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

2. Le Conseil confère au nouvel administrateur un pouvoir de signature conjointe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DOMAINE PARADISU S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07780. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069353.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

SOF-VII MULTI INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 109.816.

In the year two thousand and five, on the seventeenth day of August.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SOF-VII ASIAN HOLDINGS I, S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered under number B 106.772 with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés,

here represented by Mr. Marc Seimetz, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Greenwich (USA) on 16th August 2005.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- The appearing party is the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of SOF-VII MULTI INVESTMENTS, S.à r.l., registered under number B 109.816 with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés, with registered office in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the twentieth July 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»);

- The Company's share capital is presently set at twelve thousand and five hundred (12,500.-) Euro (EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five (25.-) Euro (EUR) each;

- The Sole Shareholder of the Company resolved to amend certain provisions of the Articles of Incorporation of the Company. As a consequence, articles 3, 11 and 13 of the Articles of Incorporation are hereby amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 3.** The Company's purpose is (i) to take participations and interests, in any form whatsoever, in HAKATA PRIVATE COMPANY Y.K., a limited liability company incorporated under the laws of Japan (yugen kaisha), with registered office at 13-10, Nagatacho 2-Chome, Chiyoda-ku, Tokyo, Japan (the «Subsidiary»), including participating as a partner, owner or investor in or lender to the Subsidiary, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, (ii) to manage and dispose of such participations, (iii) to engage in all other activities related or incidental thereto, including borrowing in any form and proceeding to the private issue of bonds and debentures but only for the purposes of financing the Subsidiary on or prior to July 29, 2005, as well as granting security interests over its assets or guarantees in any form to banks providing a loan to the Subsidiary on or prior to July 29, 2005.»

«**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers, at least one of which must be an «Independent Manager» (as defined hereunder). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The term «Independent Manager» means a manager of the Company who shall not have been at the time of the appointment as manager of the Company, and may not have been at any time during the preceding five (5) years (a) a shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, attorney or counsel of the Subsidiary, STARWOOD GLOBAL OPPORTUNITY FUND VII-A, L.P., a Delaware limited partnership or any other entity which will replace STARWOOD GLOBAL OPPORTUNITY FUND VII-A, L.P. («STARWOOD»), the Company or any of their respective Affiliates, as defined hereunder, (other than his or her service as an independent director, independent manager and/or special member of an Affiliate), (b) a customer, supplier or other Person, as defined hereunder, who derives more than two percent (2%) of its purchases or revenues from its activities with the Subsidiary, STARWOOD, the Company or any shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, attorney or counsel of the Subsidiary, STARWOOD, the Company or any of their respective Affiliates, (c) a Person controlling or under common control with any such shareholder, unitholder, partner, customer, supplier or other Person, or (d) a member of the immediate family of any such shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, customer, supplier or other Person.

As used in this article, (i) the term «Person» means any individual, juristic entity, corporation, limited liability company, partnership, joint venture, estate, trust, unincorporated association, any national or local government or any bureau, department or agency thereof, and any fiduciary or trustee acting in such capacity on behalf of any of the foregoing, (ii) the term «Affiliate(s)» means, with respect to any Person, any other Person controlling, controlled by or under common control with such specified Person and (iii) the term «control» means the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management, policies or activities of a Person, whether through ownership of voting securities, by contract or otherwise (the terms controlling and controlled have the meanings correlative to the foregoing).

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers, which will need to resolve on any Significant Action, as defined below, in the manner described in this article.

The Company shall be bound by the sole signature of any manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present or represented by virtue of a proxy.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, except that no resolution on the taking, causing or allowing of a Significant Action may be adopted without the affirmative consent of an Independent Manager. In case of equality of votes, the chairman of the board shall have a casting vote.

«Significant Action» in this article means:

(a) filing or consenting to the filing of (to the extent permitted under governmental rules) any bankruptcy or insolvency petition or otherwise instituting or consenting to any insolvency event with respect to the Company or the Subsidiary under any bankruptcy law or similar dissolution or liquidation law or statute of any jurisdiction, whether now or hereafter in effect;

(b) making a settlement agreement with respect to or an assignment of all or substantially all of the assets of the Company or the Subsidiary for the benefit of creditors;

(c) applying for, consenting to, approving of or acquiescing in (to the extent permitted under governmental rules) any petition, application, proceeding or order for relief or the appointment of a conservator, trustee, supervisor, inspector, custodian or receiver for the Company or the Subsidiary or all or any substantial part of its assets;

(d) stipulating or consenting to (to the extent permitted under governmental rules) an attachment, execution or other judicial seizure of (or a proceeding to attach, execute or seize) all or substantially all of the Company's or the Subsidiary's assets;

(e) admitting to a creditor the Company's or the Subsidiary's inability to pay its debts generally;

(f) consolidating or merging the Company or the Subsidiary with or into any other entity;

(g) dissolving, reorganizing or liquidating the Company or the Subsidiary;

(h) selling all or substantially all of the Company's or the Subsidiary's assets except as permitted or not prohibited under all agreements entered into by the Subsidiary on or prior to July 29, 2005, or allowing the Company or the Subsidiary to acquire all or substantially all of the assets or the business of any other person or entity;

(i) approving a restructuring or reorganization plan for the Company or the Subsidiary;

(j) incurring of any indebtedness by the Subsidiary except as permitted or not prohibited under all agreements entered into by the Subsidiary on or prior to July 29, 2005;

(k) approving any substantial change in the use or entitlements for any of the real property owned by the Subsidiary;

(l) proposing to amend the corporate objects of the Company or resolving to amend the corporate objects of the Subsidiary in any material respect; or

(m) proposing to amend, revise or otherwise modify the provisions (a) to (m) stated in this article or resolving to amend, revise or otherwise modify the relevant portions of the organizational documents of the Subsidiary which incorporate similar bankruptcy remoteness provisions.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.»

«**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, electronic mail or telex another manager or any third party as his proxy. One or more managers may participate in a board of managers meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.»

- The Sole Shareholder of the Company confirmed that Mr. Gérard Becquer, manager with professional address at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, who was appointed as manager of the Company on 20 July 2005, is an Independent Manager of the Company as referred to in article 11 of the Articles of Incorporation of the Company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, this one signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-sept août.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SOF-VII ASIAN HOLDINGS I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 106.772 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par M. Marc Seimetz, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 août 2005 à Greenwich (USA).

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de SOF-VII MULTI INVESTMENTS, S.à r.l., enregistrée sous le numéro B 109.816 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du vingt juillet 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»);

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune;

- L'Associé Unique de la Société a décidé de modifier certaines dispositions des Statuts de la Société. En conséquence, les articles 3, 11 et 13 des Statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** L'objet de la Société est (i) de prendre des participations et des intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans HAKATA PRIVATE COMPANY, Y.K., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Japon (yugen kaisha), ayant son siège social à 13-10, Nagatacho 2-Chome, Chiyoda-ku, Tokyo, Japon (la «Filiale»), y inclus la prise de participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds de la Filiale, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location-vente, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, (ii) de gérer ou de disposer de ces participations, (iii) de s'engager dans toutes autres activités y relatives ou accessoires, y compris emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature mais seulement dans le but de financer la Filiale en date du ou avant le 29 juillet 2005, ou encore la fourniture de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme que ce soit aux banques fournissant un prêt à la Filiale en date du ou avant le 29 juillet 2005.»

«**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont au moins un doit être un «Gérant Indépendant» (tel que défini ci-après). Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Le terme «Gérant Indépendant» signifie un gérant de la Société qui n'était pas au moment de sa désignation comme gérant de la Société et qui n'a été à aucun moment durant les cinq (5) années précédentes (a) un actionnaire, porteur de parts, administrateur, agent, employé, associé, mandataire ou conseil de la Filiale, STARWOOD GLOBAL OPPORTUNITY FUND VII-A, L.P., un limited partnership de l'Etat du Delaware ou de toute autre entité qui remplacera STARWOOD GLOBAL OPPORTUNITY FUND VII-A, L.P. («STARWOOD»), la Société ou d'une de leurs Sociétés Affiliées, telles que définies ci-après, (autre que son service en tant qu'administrateur indépendant, gérant indépendant et/ou membre spécial d'une Société Affiliée), (b) un client, fournisseur ou une autre Personne, telle que définie ci-après, dont plus de deux pourcents (2%) des achats ou revenus découlent de ses activités avec la Filiale, STARWOOD, la Société ou tout actionnaire, porteur de parts, administrateur, agent, employé, associé, mandataire ou conseil de la Filiale, STARWOOD, la Société ou une de leurs Sociétés Affiliées, (c) une Personne qui contrôle ou est sous le contrôle commun d'un tel actionnaire, porteur de parts, associé, client, fournisseur ou autre Personne ou (d) un membre de la famille proche d'un tel actionnaire, porteur de parts, administrateur, agent, employé, associé, client fournisseur ou autre Personne.

Dans cet Article, (i) le terme «Personne» signifie tout individu ou entité juridique, société, société à responsabilité limitée, association, association momentanée (joint venture), communauté (estate), trust, association non-sociétaire, tout gouvernement national ou local ou tout bureau, département ou agence de celui-ci, et tout fiduciaire ou trustee agissant en cette capacité en représentation de n'importe lesquelles des personnes susmentionnées, (ii) le terme «Société(s) Affiliée(s)» signifie, en relation avec toute Personne, toute autre Personne qui contrôle, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec une telle Personne spécifiée et (iii) le terme «contrôle» signifie la possession, directement ou indirectement, du pouvoir de diriger ou d'influer la direction de la gestion, des politiques ou des activités de la Personne, que ce soit à travers la propriété de titres donnant le droit de vote, par contrat ou autrement (les termes «qui contrôle» et «sous le contrôle de» ayant des significations corrélatives avec ce qui précède).

Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, lequel se prononcera sur toute Action Significative, telle que définie ci-après, de la manière décrite dans cet article.

La Société sera engagée par la signature individuelle de tout gérant.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés en vertu d'une procuration.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, à l'exception du fait qu'aucune décision de faire, de causer ou de permettre une Action Significative ne peut être adoptée sans le consentement affirmatif d'un Gérant Indépendant. En cas d'égalité dans les votes, le président du conseil aura une voix prépondérante.

Action Significative dans cet article signifie:

(a) le dépôt ou le consentement donné au dépôt (dans la mesure permise par les règles gouvernementales) de toute demande de faillite ou d'insolvabilité ou tout autre établissement d'un ou consentement donné à un évènement d'insolvabilité en rapport avec la Société ou la Filiale au regard d'une loi sur la faillite, de toute autre loi similaire concernant la dissolution ou la liquidation ou de toute loi ou réglementation de toute juridiction, en vigueur à la date du présent acte ou ultérieurement;

(b) la conclusion d'une convention transactionnelle relative à ou le transfert de la totalité des ou de substantiellement tous les biens de la Société ou de la Filiale au bénéfice des créanciers;

(c) la demande de, le consentement à, l'approbation de ou l'acquiescement à (dans la mesure permise par les règles gouvernementales) toute requête, demande, procédure ou ordre pour l'assistance ou la désignation d'un conservateur, trustee, superviseur, inspecteur, dépositaire ou curateur pour la Société ou la Filiale ou pour la totalité ou toute partie substantielle de ses biens;

(d) le fait de prévoir ou de consentir (dans la mesure permise par les règles gouvernementales) à une saisie, une exécution ou toute autre saisie judiciaire (ou une procédure de saisie, d'exécution ou de saisie) de la totalité ou de substantiellement tous les biens de la Société ou de la Filiale;

(e) le fait de reconnaître envers un créancier l'incapacité générale de la Société ou de la Filiale de payer ses dettes;

(f) la consolidation ou la fusion de la Société ou de la Filiale avec ou dans toute autre entité;

(g) la dissolution, la réorganisation ou la liquidation de la Société ou de la Filiale;

(h) la vente de la totalité ou de substantiellement tous les biens de la Société ou de la Filiale, excepté dans les cas où cela est permis ou n'est pas interdit en vertu de tous les contrats conclus par la Filiale en date du ou avant le 29 juillet 2005, ou autorisant la Société ou la Filiale à acquérir la totalité des ou substantiellement tous les biens ou les affaires de toute autre personne ou entité;

(i) l'approbation d'un plan de restructuration ou de réorganisation pour la Société ou la Filiale;

(j) l'endettement de la Filiale, à l'exception de celui permis ou non interdit en vertu de tous les contrats conclus par la Filiale en date du ou avant le 29 juillet 2005;

(k) l'approbation de tout changement substantiel dans l'utilisation de tout immeuble détenu par la Filiale ou des droits y relatifs;

(l) la proposition de modification de l'objet social de la Société ou la décision de modifier l'objet social de la Filiale de façon matérielle; ou

(m) la proposition d'amendement, de révision ou de toute autre modification des dispositions (a) à (m) de cet article ou la décision d'amender, de réviser ou de modifier de quelque autre manière les parties pertinentes des documents constitutifs de la Filiale qui incluent des dispositions anti-faillite similaires.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.»

«**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, message électronique ou télex un autre gérant ou toute autre personne pour le représenter. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.»

- L'Associé Unique de la Société a confirmé que M. Gérard Becquer, gérant avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, désigné comme gérant de la Société en date du 20 juillet 2005, est un Gérant Indépendant de la Société tel que prévu par l'article 11 des Statuts de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Seimetz, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2005, vol. 25CS, fol. 34, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2005.

A. Schwachtgen.

(078655.3/230/261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

SOF-VII MULTI INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 109.816.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1369 du 17 août 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(078658.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

CATLEYA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 71.028.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(069121.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

FAVOLA S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 130.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 84.719.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(069125.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

FAVOLA S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 130.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 84.719.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12035, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(069124.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

PEARSON LUXEMBOURG N° 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 100.137.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09809, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Pour PEARSON LUXEMBOURG N° 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

C. Speecke

Gérant

(069141.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

OTPP POWER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 109.784.

In the year two thousand and five, on the fourth of August.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

OTPP (GIBRALTAR) LIMITED, a company established under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, (in the incorporation deed, passed before M^e Hellinckx, notary public residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg on July 15, 2005, erroneously referred to as OTTP (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED), here represented by Mr Steven Curfs, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Gibraltar on August 4, 2005.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- OTTP (GIBRALTAR) LIMITED is the sole shareholder of OTTP POWER LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company);

- the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

OTTP (GIBRALTAR) LIMITED, in its capacity as sole shareholder of the Company, decides to increase the subscribed capital by an amount of twelve thousand five hundred and twenty-five Euro (EUR 12,525.-) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twenty-five thousand twenty-five Euro (EUR 25,025.-) by the issuance of five hundred and one (501) new shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights as the already existing shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, OTTP (GIBRALTAR) LIMITED, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the new shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of all of its assets and liabilities. This contribution is being made for a value of the Euro equivalent amount of four hundred and fifty million three thousand one hundred and seventeen United States Dollars (USD 450,003,117.-) out of which the equivalent in USD of twelve thousand five hundred and twenty-five Euro (EUR 12,525.-) is affected to the share capital of the Company, the excess amount of four hundred and forty-nine million nine hundred and eighty-seven thousand seven hundred and one United States Dollars and twenty-three cents (USD 449,987,701.23) to be accounted for as a share premium.

Proof of the ownership and the value of such assets and liabilities has been given to the undersigned notary by a balance sheet of OTTP (GIBRALTAR) LIMITED as per the date hereof.

It results from a certificate issued on the date hereof by the management of OTTP (GIBRALTAR) LIMITED that:

- all assets and liabilities of OTTP (GIBRALTAR) LIMITED are shown on the attached certified balance sheet as of the date hereof;

- based on generally accepted accountancy principles, the net worth of OTTP (GIBRALTAR) LIMITED per attached balance sheet as of the date hereof is estimated to be USD 450,003,117.-;

- no impediments, neither legal nor contractual, to the transfer of ownership of such assets and liabilities to OTTP POWER LUXEMBOURG, S.à r.l. exist;

- all formalities to transfer legal ownership of all such assets and liabilities to OTTP POWER LUXEMBOURG, S.à r.l. will be accomplished by OTTP (GIBRALTAR) LIMITED.

Such certificate and such balance sheet, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The sole shareholder of the Company decides to decrease the subscribed share capital of the Company by twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) by allocation to the issue premium and cancellation of five hundred (500) shares issued upon the Company's incorporation so that the share capital of the Company is thereafter set at twelve thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 12,525.-) divided into five hundred and one (501) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder of the Company decides to amend article 5 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred twenty-five Euro (EUR 12,525.-) represented by five hundred and one (501) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.»

Contribution tax

Since the contribution in kind consists of all of the assets and liabilities of OTTP (GIBALTAR) LIMITED, a company incorporated in Gibraltar, forming part of the United Kingdom, member of the European Union, the Company refers to Article 4-1 of the Law dated December 29, 1971, which provides for contribution tax exemption in such case.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the mandatory of the appearing party, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatre août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

OTTP (GIBALTAR) LIMITED, une société existant sous les lois du Gibraltar, ayant son siège social à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, (dans l'acte constitutif passé par-devant M^e Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, le 15 juillet 2005, erronément désignée OTTP (GIBALTAR) HOLDINGS LIMITED),

ici représentée par M. Steven Curfs, juriste, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Gibraltar le 4 août 2005.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- OTTP (GIBALTAR) LIMITED est l'associé unique de OTTP POWER LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société),

- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

OTTP (GIBALTAR) LIMITED, en sa qualité d'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social souscrit par un montant de douze mille cinq cents vingt-cinq euros (EUR 12.525,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de vingt-cinq mille vingt-cinq euros (EUR 25.025,-) par l'émission de cinq cents et une (501) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Ces faits exposés, OTTP (GIBALTAR) LIMITED a décidée de souscrire aux nouvelles parts sociales émises et de la libérer entièrement par un apport en nature consistant en l'ensemble de ses actifs et passifs. Cet apport est fait pour une valeur équivalente au montant en euros de quatre cent cinquante million trois mille cent dix-sept Dollars Américains (USD 450.003.117,-), dont l'équivalent en USD de douze mille cinq cents vingt-cinq euros (EUR 12.525,-) est crédité au compte capital de la Société et l'excédant de quatre cent quarante-neuf million neuf cent quatre-vingt sept mille sept cents et un dollars américains et vingt-trois cents (USD 449.987.701,23) est comptabilisé en tant que prime d'émission.

Preuve de l'existence et de la valeur de ses actifs et passifs a été donnée au notaire instrumentant par un bilan intérimaire de OTTP (GIBALTAR) LIMITED daté en ce jour.

Il résulte d'un certificat délivré par la gérance de OTTP (GIBALTAR) LIMITED en date de ce jour que:

- tous les actifs et passifs de OTTP (GIBALTAR) LIMITED sont repris au bilan intérimaire, ci-annexé, daté en ce jour;
- sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de OTTP (GIBALTAR) LIMITED selon le bilan intérimaire daté en ce jour est évaluée à USD 450.003.117,-;
- il n'existe aucun empêchement, ni légal ni contractuel, pour effectuer le transfert de ses actifs et passifs à la Société;
- toutes les formalités pour le transfert juridique de tous ses actifs et passifs à OTTP POWER LUXEMBOURG, S.à r.l. seront accomplies par OTTP (GIBALTAR) LIMITED.

Ledit certificat et le bilan intérimaire, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par attribution à la prime d'émission et l'annulation de cinq cents (500) parts sociales émises lors de la cons-

titution de la Société pour ainsi fixer le capital social de la Société à un montant de douze mille cinq cents vingt-cinq euros (EUR 12.525,-) représenté par cinq cents et une (501) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-), représenté par cinq cents et une (501) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes sous-crites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

Droit d'apport

Etant donné que l'apport en nature consiste en l'intégralité des actifs et passifs de la société OTPP (GIBRALTAR) LIMITED, constituée à Gibraltar, formant partie du Royaume-Uni, membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit une exemption du droit d'enregistrement dans un tel cas.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Curfs, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, vol. 149S, fol. 54, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2005.

A. Schwachtgen.

(078643.3/230/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

OTPP POWER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 109.784.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1324 du 4 août 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(078645.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

AWS INTERNATIONAL I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.012.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 85.642.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(069126.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

INTERNATIONAL RETAIL INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 86.527.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11236, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

Signature.

(069255.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

PARKER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 26.952.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10411, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Pour PARKER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

G. Birchen

Administrateur

(069127.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

SOBRASS GESTION, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 110.255.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur Georges M. Lentz jr, diplômé BBA, né à Luxembourg le 28 octobre 1949, demeurant à L-2338 Luxembourg, 3, rue Plaetis.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I^{er}. Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères.

En particulier, elle participera au développement de la société en commandite par actions SOBRASS GESTION & CIE SCA, et en assumera comme actionnaire commandité la gérance et l'administration.

Elle pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de SOBRASS GESTION.

Art. 4. Le siège social est établi à Bascharage.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-), représenté par six (6) parts sociales de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

Titre VI. Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. En cas de contestation entre les associés ou entre la société et des associés au sujet des affaires sociales, elles seront soumises, à l'exclusion des tribunaux ordinaires, à un arbitrage selon le règlement d'arbitrage du Centre d'Arbitrage de la Chambre de Commerce à Luxembourg.

Art. 21. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2005.

Souscription et libération

Les six (6) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Georges M. Lentz jr, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Georges M. Lentz jr, préqualifié, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Lentz, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 25 août 2005, vol. 433, fol. 39, case 2. – Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): Leyers.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 31 août 2005.

A. Weber.

(078436.3/236/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

PEARSON LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 730.635.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 100.716.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09801, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Pour PEARSON LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

(069140.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

INVENTUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 69.923.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2004, enregistrés à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09765, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Pour INVENTUS S.A., Société Anonyme

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(069143.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

GONELLA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 33.916.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09468, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Pour GONELLA S.A., Société Anonyme Holding

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(069144.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

AIG INVESTOR OCEAN STAR LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 109.785.

In the year two thousand and five, on the fourth of August.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

AIG INVESTOR OCEAN STAR (GIBRALTAR) LIMITED, a company established under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar,

here represented by Mr Steven Curfs, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Gibraltar on August 4, 2005.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- AIG INVESTOR OCEAN STAR (GIBRALTAR) LIMITED is the sole shareholder of AIG INVESTOR OCEAN STAR LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company);

- the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

AIG INVESTOR OCEAN STAR (GIBRALTAR) LIMITED, in its capacity as sole shareholder of the Company, decides to increase the subscribed capital by an amount of twelve thousand five hundred and twenty-five Euro (EUR 12,525.-) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twenty-five thousand twenty-five Euro (EUR 25,025.-) by the issuance of five hundred and one (501) new shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights as the already existing shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, AIG INVESTOR OCEAN STAR (GIBRALTAR) LIMITED, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the new shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of all of its assets and liabilities. This contribution is being made for a value of the euro equivalent amount of one hundred and twenty-two million nine hundred and sixty-one thousand two hundred and thirteen United States Dollars (USD 122,961,213.-) out of which the equivalent in USD of twelve thousand five hundred and twenty-five Euro (EUR 12,525) is affected to the share capital of the Company, the excess amount of one hundred and twenty-two million nine hundred and forty-five thousand nine hundred and ninety-seven United States Dollars and twenty-three cents (USD 122,945,797.23) to be accounted for as a share premium.

Proof of the ownership and the value of such assets and liabilities has been given to the undersigned notary by a balance sheet of AIG INVESTOR OCEAN STAR (GIBRALTAR) LIMITED as per the date hereof.

It results from a certificate issued on the date hereof by the management of AIG INVESTOR OCEAN STAR (GIBRALTAR) LIMITED that:

- all assets and liabilities of AIG INVESTOR OCEAN STAR (GIBRALTAR) LIMITED are shown on the attached certified balance sheet as of the date hereof;

- based on generally accepted accountancy principles, the net worth of AIG INVESTOR OCEAN STAR (GIBRALTAR) LIMITED per attached balance sheet as of the date hereof is estimated to be USD 122,961,213.-;

- no impediments, neither legal nor contractual, to the transfer of ownership of such assets and liabilities to AIG INVESTOR OCEAN STAR LUXEMBOURG, S.à r.l. exist;

- all formalities to transfer legal ownership of all such assets and liabilities to AIG INVESTOR OCEAN STAR LUXEMBOURG, S.à r.l. will be accomplished by AIG INVESTOR OCEAN STAR (GIBRALTAR) LIMITED.

Such certificate and such balance sheet, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The sole shareholder of the Company decides to decrease the subscribed share capital of the Company by twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) by allocation to the issue premium and cancellation of five hundred (500) shares issued upon the Company's incorporation so that the share capital of the Company is thereafter set at twelve thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 12,525.-) divided into five hundred and one (501) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder of the Company decides to amend article 5 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred twenty-five Euro (EUR 12,525.-) represented by five hundred and one (501) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.»

Contribution tax

Since the contribution in kind consists of all of the assets and liabilities of AIG INVESTOR OCEAN STAR (GIBALTAR) LIMITED, a company incorporated in Gibraltar, forming part of the United Kingdom, member of the European Union, the Company refers to Article 4-1 of the Law dated December 29, 1971, which provides for contribution tax exemption in such case.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the mandatory of the appearing party, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatre août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AIG INVESTOR OCEAN STAR (GIBALTAR) LIMITED, une société existant sous les lois du Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar,

ici représentée par M. Steven Curfs, juriste, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Gibraltar le 4 août 2005.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- AIG INVESTOR OCEAN STAR (GIBALTAR) LIMITED est l'associé unique de AIG INVESTOR OCEAN STAR LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société);

- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

AIG INVESTOR OCEAN STAR (GIBALTAR) LIMITED, en sa qualité d'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social souscrit par un montant de douze mille cinq cents vingt-cinq euros (EUR 12.525,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de vingt-cinq mille vingt-cinq euros (EUR 25.025,-) par l'émission de cinq cents et une (501) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Ces faits exposés, AIG INVESTOR OCEAN STAR (GIBALTAR) LIMITED a décidée de souscrire aux nouvelles parts sociales émises et de la libérer entièrement par un apport en nature consistant en l'ensemble de ses actifs et passifs. Cet apport est fait pour une valeur équivalent au montant en euros de cent vingt-deux million neuf cent soixante et un mille deux cent treize Dollars Américains (USD 122.961.213,-), dont l'équivalent en USD de douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-) est crédité au compte capital de la Société et l'excédant de cent vingt-deux million neuf cent quarante-cinq mille sept cents quatre-vingt dix-sept Dollars Américains et vingt-trois cents (USD 122.945.797,23) est comptabilisé en tant que prime d'émission.

Preuve de l'existence et de la valeur de ses actifs et passifs a été donnée au notaire instrumentant par un bilan intérimaire de AIG INVESTOR OCEAN STAR (GIBALTAR) LIMITED daté en ce jour.

Il résulte d'un certificat délivré par la gérance de AIG INVESTOR OCEAN STAR (GIBALTAR) LIMITED en date de ce jour que:

- tous les actifs et passifs de AIG INVESTOR OCEAN STAR (GIBALTAR) LIMITED sont repris au bilan intérimaire, ci-annexé, daté en ce jour;

- sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de AIG INVESTOR OCEAN STAR (GIBALTAR) LIMITED selon le bilan intérimaire daté en ce jour est évaluée à USD 122.961.213,-;

- il n'existe aucune empêchement, ni légal ni contractuel, pour effectuer le transfert de ses actifs et passifs à la Société;

- toutes les formalités pour le transfert juridique de tous ses actifs et passifs à AIG INVESTOR OCEAN STAR LUXEMBOURG, S.à r.l. seront accomplies par AIG INVESTOR OCEAN STAR (GIBALTAR) LIMITED.

Ledit certificat et le bilan intérimaire, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par attribution à la prime d'émission et l'annulation de cinq cents (500) parts sociales émises lors de la constitution de la Société pour ainsi fixer le capital social de la Société à un montant de douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-) représenté par cinq cents et une (501) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-), représenté par cinq cents et une (501) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes sous-crites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

Droit d'apport

Etant donné que l'apport en nature consiste en l'intégralité des actifs et passifs de la société AIG INVESTOR OCEAN STAR (GIBRALTAR) LIMITED, constituée à Gibraltar, formant partie du Royaume-Uni, membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit une exemption du droit d'enregistrement dans un tel cas.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Curfs, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, vol. 149S, fol. 54, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2005.

A. Schwachtgen.

(078637.3/230/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**AIG INVESTOR OCEAN STAR LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 109.785.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1325 du 4 août 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(078640.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

SMIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
R. C. Luxembourg B 85.120.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg 3 juin 2005

L'assemblée générale a révoqué le mandat du commissaire aux comptes actuel A.A.C.O., S.à r.l.

L'assemblée générale a procédé à la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes à savoir la société CASSINI FINANCE LTD pour une durée de cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SMIS INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG03992. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(069375.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

VRINAT AUTOMOCION SSCI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 168, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 110.261.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le seize août.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

Monsieur Stéphane Vrinat, responsable commercial, demeurant à calle Menendez Pelayo 7,3,3, 08720 Vilafranca Del Penedes (Espagne),

ici représenté par Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 5 août 2005,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le comparant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente et la location de véhicules avec commerce des articles de la branche ainsi que les services liés au lavage et au nettoyage automobile.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de VRINAT AUTOMOCION SSCI, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Foetz.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-) chacune.

Les parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Stéphane Vrinat, responsable commercial, demeurant à calle Menendez Pelayo 7,3,3, 08720 Vilafranca Del Penedes (Espagne).

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

Les cessions de parts sociales se feront avec l'accord des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés représentant plus de la moitié des parts sociales. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la/les signature(s) du ou des gérants, agissant dans la limite de l'étendue de sa/leur fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2005.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ deux mille six cent cinquante euros (EUR 2.650,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Christophe Flécheux, responsable commercial, demeurant à B-6791 Athus, 11, rue de France.

2. Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Stéphane Vrinat, responsable commercial, demeurant à calle Menendez Pelayo 7,3,3, 08720 Vilafranca Del Penedes (Espagne).

3. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants dont obligatoirement celle du gérant technique qui dispose d'un droit de co-signature obligatoire.

4. L'adresse de la société est fixée à L-3898 Foetz, 168, rue du Brill.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Galowich, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 18 août 2005, vol. 360, fol. 21, case 8. – Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): D. Speller.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 septembre 2005.

H. Beck.

(078773.3/201/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

KANATA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7390 Blaschette, 14A, rue de Wormeldange.

R. C. Luxembourg B 49.905.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00955, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2005.

Signature.

(069719.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

ACTARIS LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 108.636.

In the year two thousand and five, on the twenty-first of July.

Before the undersigned, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present deed.

There appeared:

ACTARIS METERING SYSTEMS II, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.445, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

here represented by Ms. Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris on July 18, 2005.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of ACTARIS LUXEMBOURG (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 108.636, incorporated pursuant to a notarial deed on June 9, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of one million eight hundred and seventy-nine thousand five hundred Euro (EUR 1,879,500.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to one million eight hundred and ninety-two thousand Euro (EUR 1,892,000.-) through the issue of seventy-five thousand one hundred and eighty (75,180) shares, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The new shares are subscribed by ACTARIS METERING SYSTEMS II, prenamed, represented by Mrs Linda Korpel, previously named, by a contribution in cash. The total contribution of one million eight hundred and seventy-nine thousand five hundred Euro (EUR 1,879,500.-) is entirely allocated to the share capital.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 5. (first paragraph). «The Company's share capital is set at one million eight hundred and ninety-two thousand Euro (EUR 1,892,000.-) represented by seventy-five thousand six hundred and eighty (75,680) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to twenty-two thousand Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

ACTARIS METERING SYSTEMS II, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 108.445, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris en date du 18 juillet 2005.

La procuration signée *ne varietur* par la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associée unique de ACTARIS LUXEMBOURG (ci-après la «Société») une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre

de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.636, constituée suivant acte notarié en date du 9 juin 2005, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million huit cent soixante-dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 1.879.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) jusqu'à un million huit cent quatre-vingt-douze mille euros (1.892.000,-) par l'émission de soixante-quinze mille cent quatre-vingts (75.180) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par ACTARIS METERING SYSTEMS II, prénommée, représentée par Madame Linda Korpel, prénommée, par un apport en numéraire.

La valeur de l'apport d'un montant d'un million huit cent soixante-dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 1.879.500,-) est intégralement allouée au capital social.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à la somme d'un million huit cent quatre-vingt-douze mille euros (EUR 1.892.000,-) représentée par soixante-quinze mille six cent quatre-vingts (75.680,-) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à vingt-deux mille euros.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, P. Bettingen.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 2005, vol. 895, fol. 63, case 9. – Reçu 18.795 euros.

Le Receveur (signé): Ries

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Luxembourg, le 26 août 2005.

G. Lecuit.

(077484.3/239/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2005.

ACTARIS LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 108.636.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Luxembourg, le 26 août 2005.

G. Lecuit.

(077485.3/239/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2005.

INFORMATION BUSINESS INTEGRATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 38.854.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12339, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(069738.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

DECOGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 42.526.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09471, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Pour DECOGEST S.A., Société Anonyme

G. Birchen

Administrateur

(069145.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

DECOGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 42.526.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09472, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Pour DECOGEST S.A., Société Anonyme

G. Birchen

Administrateur

(069146.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

AMIRAL GENERAL PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 106.056.

In the year two thousand and five, on the seventeenth of August.

Before the undersigned Maître Alphonse Lentz, notary public residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of AMIRAL GENERAL PARTNERS, S.à r.l. having its registered office at 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 106.056, incorporated by deed of the undersigned notary dated February 14th 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 157 of February 22nd 2005.

The meeting is presided by Mr Mathieu Volckrick, lawyer, residing in L-2314 Luxembourg.

The president appoints as secretary Mrs Marie Petit, lawyer, residing in L-2314 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Arnaud Van Waeyenberge, lawyer, residing in L-2314 Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

(1) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed *ne varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

(2) It appears from the attendance list, that the two hundred (200) shares, representing the entirety of the statutory capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly. All the shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting on beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting.

(3) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To acknowledge and accept the resignation with effect on 17 August 2005 by Mr Mohamed Yahia Saim Ozalp, residing at 3, El Fardous Street, Zamalek, Cairo (Egypt) of his duties as Manager of the Company and to grant discharge to Mr Mohamed Yahia Saim Ozalp for its mandate up to the date of his resignation;

2. To set the minimum number of members of the board of managers of the Company to two (2) members instead of three (3) and therefore to amend the first paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company;

3. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously.

First resolution

The shareholders acknowledge and accept the resignation with effect on August 17th, 2005 by Mr Mohamed Yahia Saim Ozalp, residing at 3, El Fardous Street, Zamalek, Cairo (Egypt) of his duties as a Manager.

The shareholders resolve to grant discharge to Mr Mohamed Yahia Saim Ozalp for its mandate up to the date of his resignation.

Second resolution

The shareholders resolve to set the minimum number of members of the board of managers of the Company to two (2) members instead of three (3).

Therefore, the shareholders resolve to amend the first paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company as follows:

«The Company is managed by a board of managers (the «Board of Managers» and each member a «Manager») of at least two (2) members and no more than seven (7) members. The members of the Board of Managers need not be shareholders.»

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-sept août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de AMIRAL GENERAL PARTNERS, S.à r.l., ayant son siège social au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 106.056 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 14 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 157 du 22 février 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mathieu Volckrick, juriste, résidant à L-2314 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marie Petit, juriste, résidant à L-2314 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Arnaud Van Waeyenberge, juriste, résidant à L-2314 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

(1) Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

(2) Il ressort de la liste de présence que les deux cents (200) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que les associés ayant été préalablement informé de l'agenda et nous ayant dispensé des convocations et formalités requises, l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.

(3) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Prendre connaissance et accepter la démission avec effet au 17 août 2005 de Monsieur Mohamed Yahia Saim Ozalp, demeurant au 3, El Fardous Street, Zamalek, Le Caire (Egypte), de son poste de Gérant de la Société et octroyer la décharge à Monsieur Mohamed Yahia Saim Ozalp pour son mandat jusqu'à la date de sa démission;

2. Fixer le nombre minimum de membres du conseil de gérance de la Société à deux (2) membres au lieu de trois (3) et par conséquent, modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 11 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

Première résolution

Les associés prennent connaissance et acceptent la démission avec effet au 17 août 2005 de Monsieur Mohamed Yahia Saim Ozalp, demeurant au 3, El Fardous Street, Zamalek, Le Caire (Egypte) de son poste de Gérant.

Les associés décident d'octroyer la décharge à Monsieur Mohamed Yahia Saim Ozalp pour son mandat jusqu'à la date de sa démission.

Seconde résolution

Les associés décident de fixer le nombre minimum de membres du conseil de gérance de la Société à deux (2) membres au lieu de trois (3).

Par conséquent, les associés décident de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 11 des statuts de la Société comme suit:

«La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance» et chaque membre un «Gérant»), composé de deux (2) membres minimum et sept (7) membres maximum. Les membres du Conseil de Gérance ne sont pas obligatoirement actionnaires.»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Volckrick, M. Petit, A. Van Waeyenberge, A. Lentz.
Enregistré à Remich, le 19 août 2005, vol. 469, fol. 42, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 août 2005.

A. Lentz.

(077488.3/221/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2005.

AMIRAL GENERAL PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 106.056.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 30 août 2005.

A. Lentz.

(077490.3/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2005.

JESA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 55.209.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09780, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Pour JESA S.A., Société Anonyme

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(069138.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

JESA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 55.209.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09794, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Pour JESA S.A., Société Anonyme

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(069137.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

JESA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 55.209.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09788, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Pour JESA S.A., Société Anonyme

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(069136.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

JESA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 55.209.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09790, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Pour JESA S.A., Société Anonyme

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(069135.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

MATIERES GRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 89.619.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour MATIERES GRISES S.A.

FIDUCIAIRE FORIG SC

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(069147.3/1039/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

MEGA SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 84.407.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02809, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour MEGA SERVICES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(069148.3/1039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

AIS FINANCE (GROUPE ARBED), Société en nom collectif.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 79.485.

Extrait de la décision collective des associés

1. Démission / Nomination d'un gérant:

Le Conseil de gérance prend acte de la démission de Monsieur Pierre Bouckaert, gérant. Après avoir remercié le gérant démissionnaire pour les éminents services rendus à la société, le Conseil de gérance nomme Monsieur Christian Schiltz avec adresse professionnelle aux 18-20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en remplacement de ce dernier. Monsieur Christian Schiltz achèvera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2006.

Luxembourg, le 4 juillet 2005

Pour extrait conforme

L. Weirich / A. Gobber

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11484. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069380.3/571/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

67516

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 12.311.

Décisions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2005:

- 1) La démission de Mme Evelyne Guillaume de sa qualité d'Administrateur est acceptée,
- 2) L'Assemblée n'a pas procédé à son remplacement, le nombre des Administrateurs est réduit à trois.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04149. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069166.3/504/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

ICCO, INTERNATIONAL CLEANING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 48.099.

L'an deux mille cinq, le cinq août.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL CLEANING COMPANY S.A. en abrégé ICCO, ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 48.099, constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 juin 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 427 du 31 octobre 1994 et transformée en société anonyme suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 mars 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 322 du 25 juin 1997. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 8 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1070 du 12 juillet 2002.

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Xavier Laloux, industriel, L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich, qui assume également la fonction de scrutateur.

L'assemblée désigne comme secrétaire Madame Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Elargissement de l'objet social de la Société et par conséquent reformulation de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet toutes opérations se rapportant aux travaux de nettoyage, de rénovation, de lavage, de dé-poussiérage et d'entretien de biens meubles et immeubles y compris les espaces verts.

En outre elle a pour objet:

- le décapage, le dégraissage, le sablage, le ravalement, la mise en crépis et le recouvrement de toute surface;
- le détartrage, la vidange, l'épuration;
- la vérification, la maintenance et la réparation de tout bien immobilier y compris les appareillages de service;
- la gestion et le contrôle des énergies;
- la surveillance et le gardiennage intérimat, le risk management;
- l'achat, la vente, l'importation, la distribution, le transport de tout matériel ou produit nécessaire utile ou connexe

à la réalisation de son objet social.

Elle a en outre pour objet:

- Toutes opérations généralement quelconques pour son compte propre ou pour le compte de tiers se rattachant directement ou indirectement à l'exploitation de bureaux d'étude, d'organisation et de conseils en matière comptable, financière, fiscale, administrative, commerciale, sociale, de gestion, de contrôle de gestion, d'organisation et de stratégie d'entreprise, d'informatique, mobilière ou immobilière, de gestion et de révision, de toutes opérations en matière d'expertise en matières diverses, le tout à l'exception des activités réservées par la loi aux experts comptables.

- Les activités d'usinage, de régulation, de révision et de réparation des moteurs, de matériel mécanique, hydraulique et électronique; l'achat et la vente de pièces détachées et de matériel mécanique, hydraulique et électronique; la consultation, l'expertise et le reengineering en matière mécanique, hydraulique et électronique; la soudure, le rechargement et le mécano-soudage, soit, en général, toutes opérations relevant de la maintenance mécanique, hydraulique et électronique.

- Les activités de constructions métalliques et d'ouvrages d'art métalliques, en ce compris notamment, et sans que la présente énumération soit limitative, tous travaux de montage et de démontage, de constructions tubulaires ou autres similaires.

- Les activités relatives aux tuyauteries et canalisations industrielles, en ce compris notamment, et sans que la présente énumération soit limitative, tous travaux d'installation et de maintenance de systèmes de ventilation et d'aération de chauffage à air chaud, de conditionnement d'air et de calorifugeage des tuyauteries et canalisations.

Elle peut aussi s'intéresser par voie d'apport, de cession, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou de toute autre manière dans toutes entreprises, associations ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères,

ayant (ou non) un objet similaire, analogue ou connexe au sien, ou simplement de nature à favoriser la réalisation, l'extension ou le développement de ses objets.

La société peut, d'une manière générale, accomplir toutes opérations industrielles, financières, mobilières ou immobilières, commerciales ou civiles, se rapportant directement ou non à son objet social, ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement la réalisation.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'élargir l'objet social de la Société et par conséquent de reformuler l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet toutes opérations se rapportant aux travaux de nettoyage, de rénovation, de lavage, de dé-poussiérage et d'entretien de biens meubles et immeubles y compris les espaces verts.

En outre elle a pour objet:

- le décapage, le dégraissage, le sablage, le ravalement, la mise en crépis et le recouvrement de toute surface;
- le détartrage, la vidange, l'épuration;
- la vérification, la maintenance et la réparation de tout bien immobilier y compris les appareillages de service;
- la gestion et le contrôle des énergies;
- la surveillance et le gardiennage intérimat, le risk management;
- l'achat, la vente, l'importation, la distribution, le transport de tout matériel ou produit nécessaire utile ou connexe à la réalisation de son objet social.

Elle a en outre pour objet:

- Toutes opérations généralement quelconques pour son compte propre ou pour le compte de tiers se rattachant directement ou indirectement à l'exploitation de bureaux d'étude, d'organisation et de conseils en matière comptable, financière, fiscale, administrative, commerciale, sociale, de gestion, de contrôle de gestion, d'organisation et de stratégie d'entreprise, d'informatique, mobilière ou immobilière, de gestion et de révision, de toutes opérations en matière d'expertise en matières diverses, le tout à l'exception des activités réservées par la loi aux experts comptables.

- Les activités d'usinage, de régulation, de révision et de réparation des moteurs, de matériel mécanique, hydraulique et électronique; l'achat et la vente de pièces détachées et de matériel mécanique, hydraulique et électronique; la consultance, l'expertise et le reengineering en matière mécanique, hydraulique et électronique; la soudure, le rechargement et le mécano-soudage, soit, en général, toutes opérations relevant de la maintenance mécanique, hydraulique et électronique.

- Les activités de constructions métalliques et d'ouvrages d'art métalliques, en ce compris notamment, et sans que la présente énumération soit limitative, tous travaux de montage et de démontage, de constructions tubulaires ou autres similaires.

- Les activités relatives aux tuyauteries et canalisations industrielles, en ce compris notamment, et sans que la présente énumération soit limitative, tous travaux d'installation et de maintenance de systèmes de ventilation et d'aération de chauffage à air chaud, de conditionnement d'air et de calorifugeage des tuyauteries et canalisations.

Elle peut aussi s'intéresser par voie d'apport, de cession, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou de toute autre manière dans toutes entreprises, associations ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ayant (ou non) un objet similaire, analogue ou connexe au sien, ou simplement de nature à favoriser la réalisation, l'extension ou le développement de ses objets.

La société peut, d'une manière générale, accomplir toutes opérations industrielles, financières, mobilières ou immobilières, commerciales ou civiles, se rapportant directement ou non à son objet social, ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement la réalisation.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: X. Laloux, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, vol. 25CS, fol. 25, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005.

F. Baden.

(078390.3/200/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

ICCO, INTERNATIONAL CLEANING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 48.099.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(078391.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

ILS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R. C. Luxembourg B 19.079.

*Extrait des principales résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire
au siège social le 5 juillet 2005 à 17.00 heures*

Les mandats des administrateurs en place et non démissionnaire sont renouvelés et prendront fin à l'issue de l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2005. Ces administrateurs sont:

- Claude Alvisse;
- Patrick Sganzerla;
- Steeve Simonetti.

Le mandat du commissaire aux comptes en place et non démissionnaire est renouvelé et prendra fin à l'issue de l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2005. Ce commissaire aux comptes est FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l. (Monsieur Christian Billon).

Il a été décidé de transférer le siège social du 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour ILS HOLDING S.A.

P. Sganzerla

Expert-Comptable

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00783. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069212.3/850/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

DRUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R. C. Luxembourg B 65.281.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 30 juin 2005 lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue de manière extraordinaire*

Les mandats des administrateurs en place et non démissionnaire sont renouvelés et prendront fin à l'issue de l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2005. Ces administrateurs sont:

- Marc Giorgetti - Administrateur Catégorie A
- Paul Giorgetti - Administrateur Catégorie A
- Michel Ducros - Administrateur Catégorie B
- Dominique Aimé - Administrateur Catégorie B

Le mandat du commissaire aux comptes en place et non démissionnaire est renouvelé et prendra fin à l'issue de l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2005. Ce commissaire aux comptes est Monsieur Christian Billon.

Il a été décidé de transférer le siège social du 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour DRUM S.A.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA, S.à r.l.

P. Sganzerla

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00781. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069221.3/850/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

REDEVCO INDUSTRIAL DÜSSELBURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 96.935.

In the year two thousand and five, on the first day of June.

Before Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of REDEVCO INDUSTRIAL DÜSSELBURG S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, registered in the trade register of Luxembourg under number 96.935, incorporated on the 8 May 1991 under the laws Netherlands Antilles (the Company). The Company has transferred its registered office to Luxembourg and adopted the Luxembourg nationality pursuant to a deed of the undersigned notary on the 11 November 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 8 December 2003, number 1306.

The meeting was opened at 9.30 a.m. with Caroline Waucquez, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Sandra Schenk, employee, residing in Arlon.

The meeting elected as scrutineer Hélène Hertgen, employee, residing in Volmerange-les-Mines.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the meeting is held with the following:

Agenda:

1. To suppress the possibility for the shareholders to ask for bearer shares.
2. To set an authorised capital to 15,000,000.- Euro.
3. To amend the date of the Ordinary General Meeting of shareholders.
4. To amend Articles 5 and 16 of the Articles of Association.
5. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolved to suppress the possibility for the shareholders to ask for bearer shares.

As a consequence the General Meeting resolved to change paragraph 2 of Article 5 of the Articles so that it reads as follows:

«The company's shares are and shall remain registered shares.»

Second resolution

The General Meeting resolved to set the authorised capital of the Company at fifteen million Euro (EUR 15,000,000.-).

After hearing the report of the Board of Directors prescribed by Article 32-3 (5) of the law of commercial companies, the General Meeting authorised the Board of Directors to suppress or to limit as the case may be the preferential subscription right of the shareholders within the limits of the authorised capital.

As a consequence the General Meeting resolved to add the following wording at the end of Article 5 of the Articles:

«Authorised capital

The share capital may be increased from its present amount to fifteen million Euro (EUR 15,000,000.-) with or without the issue of new shares having the same rights and obligations as the existing shares.

The board of directors is fully authorised and empowered:

- to effect such increase in capital either in a single portion or by successive portions, by the issue of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or, following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporating profits or reserves into the capital;

- to determine the place and the date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of subscription to and payment on the additional shares;

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to shares to be issued within the limits of the authorised capital.

This authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication in the Mémorial of the minutes of the extraordinary general meeting dated 1 June 2005 and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the part of the authorised capital which at that time has not been realised by the board of directors.

As a consequence of each increase in capital effected and duly documented in the form of a notarial deed, the first paragraph of the present article shall be amended so as to correspond to the increase effected thus; such modification shall be documented in the form of a notarial deed by the board of directors or by any persons appointed to do so.»

Third resolution

The General Meeting resolved to change the date of the Ordinary General Meeting of shareholders and consequently the first paragraph of Article 16 of the Articles reads as follows:

Art. 16. «The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last day of June at 11.00 a.m.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the office of undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that at the request of the appearing persons this deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearers and in case of divergences between the French and the English text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the board of the meeting has signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le premier juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REDEVCO INDUSTRIAL DÜSSELBURG S.A., ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 91.754, constituée en date du 8 mai 1991 sous les lois des Antilles Néerlandaises (la Société). La Société a transféré son siège à Luxembourg et a adopté la nationalité luxembourgeoise suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1306 du 8 décembre 2003.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Madame Caroline Waucquez, juriste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandra Schenk, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Hélène Hertgen, employée privée, demeurant à Volmerange-les-Mines.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Suppression de la possibilité pour les actionnaires de demander des actions au porteur.
2. Fixation d'un capital autorisé de 15.000.000,- d'euros.
3. Modification de la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.
4. Modification des articles 5 et 16 des statuts de la Société.
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la possibilité pour les actionnaires de demander des actions au porteur.

En conséquence l'assemblée générale décide de donner la teneur suivante à l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts:

«Les actions de la société sont et resteront nominatives.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que la société aura un capital autorisé de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-).

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée autorise le Conseil d'Administration à supprimer ou à limiter éventuellement le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cadre du capital autorisé.

En conséquence l'assemblée générale décide d'ajouter le texte suivant à la fin de l'article 5 des statuts:

«Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-) avec ou sans émission d'actions nouvelles jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication au Mémorial du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juin 2005 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant à la partie du capital social autorisé qui d'ici-là n'aura pas été réalisée par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans la forme notariée, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme notariée par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par conséquent le premier alinéa de l'article 16 des statuts aura la teneur suivante:

Art. 16. «L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier jour du mois de juin à onze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Waucquez, H. Hertgen, S. Schenk, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2005, vol. 148S, fol. 67, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

F. Baden.

(078392.2/200/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

REDEVCO INDUSTRIAL DÜSSELBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 96.935.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(078394.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

LENTZ LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 53.604.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société à Luxembourg le 6 juillet 2005 à 18 heures

Première résolution

Appelée à statuer conformément à l'article 100, l'assemblée générale décide à l'unanimité des voix (100% du capital social représenté) la poursuite des activités de la société.

Strassen, le 12 juillet 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06062. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069388.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

67522

C-PRO-FINANZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R. C. Luxembourg B 107.257.

Constitution du Bureau

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Claude Daneluzzo.
Le Président de l'Assemblée Générale choisit comme secrétaire Monsieur Gérard Scheiwen.
L'Assemblée Générale désigne comme scrutateur Madame Marie-Christine Corona.

Constat de la Convocation

Le Président constate que l'Assemblée Générale a été convoquée sur demande des actionnaires.

Liste de Présence

Les actionnaires présents sont inscrits sur la liste de présence annexée.

Prise de Décision

L'Assemblée Générale, après être considérée valablement convoquée et après avoir valablement délibérée, a:

- décidé de transférer le siège de la société de 19, rue Théodore Eberhard, L-1451 Luxembourg à 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg;
- accepté la démission de Monsieur Claude Daneluzzo, demeurant à 25, rue de l'isle aux Prêtres, F-25290 Omans, comme Administrateur avec effet immédiat;
- accepté la démission de Madame Marie-Christine Corona, demeurant à 25, rue de l'isle aux Prêtres, F-25290 Omans, comme Administrateur avec effet immédiat;
- accepté la démission de la société FRENCH COUNTY FINANCIAL INVESTMENT CORPORATION, avec siège social à 1815, Central Park Drive 173, USA, 80477 4000 Steamboat Springs, Colorado, immatriculée au BUSINESS FILINGS INCORPORATED USA sous le numéro 20031026123, comme Administrateur avec effet immédiat;
- accepté la nomination de Monsieur Gérard Scheiwen, demeurant professionnellement à 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, comme Administrateur. Le mandat d'Administrateur prendra fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010;
- accepté la nomination de Monsieur Luc Nickels, demeurant professionnellement à 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, comme Administrateur. Le mandat d'Administrateur prendra fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010;
- accepté la nomination de Monsieur René Moris, demeurant professionnellement à 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, comme Administrateur. Le mandat d'Administrateur prendra fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité des voix. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale est clôturée.

Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00634. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069258.3/4287/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

CARRERA INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse.
R. C. Luxembourg B 36.955.

Avec effet au 10 juin 2005, la société MONTEREY SERVICES S.A., société anonyme ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Marie-José Reyter, administrateur démissionnaire.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Robert Hovenier, Administrateur,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur,
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour extrait sincère et conforme

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

C. Agata / G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10389. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069332.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

BOSTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 71.461.

Avec effet au 10 juin 2005, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Marie-José Reyter, administrateur démissionnaire.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- Monsieur Robert Hovenier, Administrateur;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour extrait sincère et conforme

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

C. Agata / G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10387. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069341.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

GERMAN PROPERTY 50, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 110.288.

STATUTES

In the year two thousand five, on the seventeenth day of August.

Before M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. THE GERMAN PROPERTY 50 (GP) LIMITED, having its registered office in 3 New Burlington Mews, Mayfair, London, W1B 4QB, United Kingdom,

hereby represented by Mr Marc Albertus, private employee, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

by virtue of a power of attorney, given in London on August 11, 2005.

The said proxy, after having been signed *in variatur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association (the Articles) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration

There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) under Luxembourg law by the name of GERMAN PROPERTY 50, S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association.

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object

The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shares in any company or firm or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those corporate unit holdings;

- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee;

- acquire, promote, hold, manage and sell all sorts of real estate located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad;

- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;

- borrow from subsidiaries and/or affiliates and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

Art. 3. Registered office

The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate capital**Art. 4. Capital**

The Company's subscribed corporate capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 125 (one hundred twenty-five) corporate units having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) per corporate unit.

Art. 5. Profit sharing

Each corporate unit entitles to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

Art. 6. Transfer of corporate units

In case of plurality of members, the transfer of corporate units inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the members who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of corporate units among the members.

The transfer of corporate units mortis causa to third parties must be accepted by the members who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of corporate units

The Company shall have power to acquire corporate units in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own corporate unit capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of members. The quorum and majority requirements applicable for amendments to these Articles of Association shall apply.

Chapter III. - Management**Art. 8. Management - Board of Managers**

8.1 The Company is administered by one or more managers, appointed by the General Meeting of the Members which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers. In case of plurality of managers, they constitute a Board of Managers, appointed by the General Meeting of Members. The managers do not need to be members. The General Meeting of Members may at any time and without cause revoke and replace any of the managers.

8.2 The Board of Managers may appoint from among its members a Chairman. It may further appoint a Secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Chairman, if any, will preside at all meetings of members and of the Board of Managers. In his absence, the General Meeting of Members or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.4 Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

8.5 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.6 Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the individual signature of any manager or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

The Board of Managers may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.7 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman or by the Secretary. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the Secretary.

8.8 The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

8.9 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of managers

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles of Association of the Company as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. - Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary

A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the members of the Company (the Secretary).

The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the meetings of the members, and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the meetings of the members and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. - General meetings of members

Art. 11. Annual and Extraordinary general meetings of members

An annual General Meeting of Members shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on first Monday of September at 14.00 o'clock.

If such day is a legal holiday, the annual General Meeting of Members shall be held on the next following business day. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Managers, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings of Members may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 12. Members' voting rights

Each member may participate in General Meeting of Members irrespective of the number of corporate units which he owns.

Each member has voting rights commensurate to his corporate unit holding.

Each member may appoint by proxy a representative who need not be a member to represent him at General Meeting of Members.

Art. 13. Quorum - Majority

Resolutions of General Meeting of Members are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of members' owning more than half of the Company's corporate unit capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of members owning at least three quarters of the Company's corporate unit capital.

Resolutions of members can, instead of being passed at a General Meeting of Members, be passed in writing by all the members. In this case, each member shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Chapter VI. - Accounting year - Financial statement - Profit sharing

Art. 14. Accounting year

The Company's accounting year begins on April first and ends on March thirty-first.

Art. 15. Financial statements

Each year the books are closed and the Board of Managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 16. Inspection of documents

Each member may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal corporate unit capital.

The balance may be distributed to the members commensurate to their corporate unitholding in the Company. The general meeting of members shall have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution

The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the members will not cause the dissolution of the Company. The members must agree, in accordance with paragraph 2 of Article 13 of these Articles of Association, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 19. Liquidation

At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether members or not, appointed by the members who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII. - Audit

Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor

In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 members. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Chapter IX. - Governing law

Art. 21. Reference to Legal Provisions

If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles of Association.

Subscription and payment

The appearing party hereby declares that it subscribes and fully pays up the 125 (one hundred twenty-five) ordinary corporate units having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) per corporate unit, representing the total subscribed corporate unit capital of the Company in the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) as follows:

| Subscriber | Number of corporate units | Amount subscribed to and paid up in EUR |
|---|------------------------------|--|
| 1. THE GERMAN PROPERTY 50 (GP) LIMITED, predesignated . . . | 125 | 12,500 |
| Total | 125 | 12,500 |

All the corporate units have been paid up in cash, so that the Company has now at its disposal the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Transitory provisions

By way of derogation of article 14 of the present Articles of Association, the Company's current accounting year is to run from the date of incorporation of the company to 31 March 2006.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately thousand five hundred Euro.

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

The following have been elected as managers, for an unlimited period:

1. Mr Claude Zimmer, «maître en sciences économiques», born on July 18, 1956 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 5, boulevard de la Foire in L-1528 Luxembourg;
2. Mr Luc Hansen, «licencié en administration des affaires», born on June 8, 1969 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 5, boulevard de la Foire in L-1528 Luxembourg, with the powers indicated in article 8.6 of the Articles of Incorporation.

Second resolution

The registered office is established at 5, boulevard de la Foire in L-1528 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-sept août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. THE GERMAN PROPERTY 50 (GP) LIMITED, ayant son siège social à 3 New Burlington Mews, Mayfair, London, W1B 4QB, United Kingdom,

ici représentée par Monsieur Marc Albertus, employé privé, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 11 août 2005.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (ci-après les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit.

Chapitre I^{er}. - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom et Durée

Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de GERMAN PROPERTY 50, S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet

La Société peut:

- réaliser toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des ces participations;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et brevets de toute origine; la Société peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissements, souscription, prise ferme ou option, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également accorder à des filiales et/ou aux sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;

- acquérir, promouvoir, détenir, gérer et vendre tout bien immobilier situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger;

- prendre toutes mesures et exercer toutes opérations, en ce compris et de manière non exhaustive, toutes transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de l'objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés du groupe et/ou de toute autre personne ou entité sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de ses associés.

La Société peut avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social

Art. 4. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Art. 5. Participation aux bénéfices

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 6. Transfert de parts

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles inter vivos à des tiers non-associés que dans le respect de l'approbation préalable de l'Assemblée Générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une Assemblée Générale des Associés statuant dans le respect des conditions de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts.

Chapitre III. - Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui décide également de leur rémunération et des modalités de désignation de chacun des gérants. En cas de pluralité de gérants, ils forment un Conseil de Gérance nommé par l'Assemblée Générale des Associés. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

8.2 Le Conseil de Gérance élit un Président parmi ses membres. Il peut désigner un Secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes Assemblée Générale des Associés et toutes réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'Assemblée Générale des Associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du Conseil de Gérance seront tenues au lieu, heure et jour indiqués dans la convocation et seront, en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par lettre, téléfax, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps spécifiés dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par lettre, téléfax, télégramme ou télex un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

Les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.4 Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

8.5 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Le Conseil de Gérance peut sous déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Conseil de Gérance, déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en existe une), la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat.

8.7 Les délibérations du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président ou par le Secrétaire. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par le Secrétaire.

8.8 Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs désigner des mandataires spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels mandataires à tout moment.

8.9 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants

Les gérants ne contractent en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. - Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire

Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'Assemblée Générale des Associés de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, de l'Assemblée Générale des Associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du Conseil de Gérance et de l'Assemblée Générale des Associés et de toutes leurs tran-

sactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. - Assemblée générale des associés

Art. 11. Assemblées générales annuelle et extraordinaire des associés

L'Assemblée Générale Annuelle des Associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée, le premier lundi de septembre à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale annuelle des Associés se réunit le premier jour ouvrable qui suit. L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil de Gérance, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres Assemblées Générales des Associés peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives.

Art. 12. Droit de vote des associés

Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales des associés.

Art. 13. Quorum, majorité

Les résolutions aux Assemblées Générales des Associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Chapitre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 14. Année sociale

L'année sociale commence le premier avril et se termine le trente et un mars.

Art. 15. Comptes sociaux

Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 16. Inspection des documents

Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfiques - réserves

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfiques nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détiennent dans la Société.

L'Assemblée Générale des Associés a le pouvoir de rendre payable un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution

L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 13 paragraphe 2 des présents statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chapitre VIII. - Vérification des comptes

Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises

Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévus par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Chapitre IX. - Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

La partie comparante déclare qu'elle souscrit et libère entièrement les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), comme suit:

| Souscripteur | Nombres de parts | Montant souscrit et libéré en EUR |
|---|------------------|-----------------------------------|
| 1. THE GERMAN PROPERTY 50 (GP) LIMITED, prédésignée | 125 | 12.500 |
| Total | 125 | 12.500 |

Toutes les parts ont été entièrement libérées moyennant versement en numéraire de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des présents statuts, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 mars 2006.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants, pour une durée indéterminée.

1. Monsieur Claude Zimmer, maître en sciences économiques, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, avec les pouvoirs définis à l'article 8.6 des statuts.

Deuxième résolution

Le siège social est établi au 5, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: M. Albertus, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, vol. 25CS, fol. 38, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2005.

J. Elvinger.

(079267.3/211/451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

FININSUR COURTAGE ET CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 90.203.

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 7 juillet 2005 que M. Michel Horgnies a donné sa démission en tant que administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00969. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069378.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

67531

C&A EUROPE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 91.884.

L'an deux mille cinq, le premier juin.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme C & A EUROPE S.A., ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 91.884, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire soussigné, en date du 12 février 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 336 du 28 mars 2003.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Madame Caroline Waucquez, juriste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandra Schenk, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Hélène Hertgen, employée privée, demeurant à Volmerange-les-Mines.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Suppression de la possibilité pour les actionnaires de demander des actions au porteur.
2. Insertion à l'article 8 des statuts de la possibilité pour le Conseil d'Administration de prendre des décisions par résolutions circulaires.
3. Modification de la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.
4. Modification des articles 5, 8, 13 et 16 des statuts de la Société.
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la possibilité pour les actionnaires de demander des actions au porteur. En conséquence l'assemblée générale décide de supprimer l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts et de donner la teneur suivante à l'alinéa 2 dudit article 5 des statuts:

«Les actions de la société sont et resteront nominatives.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'avant dernier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir du 28 mars 2003 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter à l'article 8 des statuts la possibilité pour le Conseil d'Administration de prendre des résolutions par voie circulaire.

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les décisions du Conseil d'Administration peuvent être prises par résolutions circulaires.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits ayant le même contenu.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par conséquent le premier alinéa de l'article 16 des statuts aura la teneur suivante:

Art. 16. «L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième vendredi du mois de juillet à dix heures trente au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le deuxième alinéa de l'article 13 des statuts relatif au dépôt des actions par les propriétaires d'actions au porteur cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and five, on the first day of June.

Before Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of C & A EUROPE S.A., société anonyme, with registered office at L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, R.C. Luxembourg number B 91.884), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, in replacement of the undersigned notary on February 12, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 336 of March 28, 2003.

The meeting was opened at 9.00 a.m. with Caroline Waucquez, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Sandra Schenk, employee, residing in Arlon.

The meeting elected as scrutineer Hélène Hertgen, employee, residing in Volmerange-les-Mines.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the meeting is held with the following:

Agenda:

1. To suppress the possibility for the shareholders to ask for bearer shares.
2. To insert in Article 8 the possibility for the Board to take circular resolutions.
3. To amend the date of the Ordinary General Meeting of shareholders.
4. To amend Articles 5, 8, 13 and 16 of the Articles of Association.
5. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolved to suppress the possibility for the shareholders to ask for bearer shares.

As a consequence the General Meeting resolved to suppress paragraph 3 of Article 5 of the Articles and to change paragraph 2 of Article 5 of the Articles so that it reads as follows:

«The company's shares are and shall remain registered shares.»

Second resolution

The General Meeting resolved to modify the penultimate paragraph of Article 5 of the Articles as follows:

«Such authorization is valid for a period of five years starting from the 28 March 2003 and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors»

Third resolution

The General Meeting resolved to insert in Article 8 of the Articles the possibility for the Board of Directors to take circular resolutions.

As a consequence the General Meeting resolved to change Article 8 of the Articles as follows:

«**Art. 8.** The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly resolve and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Resolutions of the board of directors may be taken by circular resolutions.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several counterparts having the same content.»

Fourth resolution

The General Meeting resolved to change the date of the Ordinary General Meeting of shareholders and consequently the first paragraph of Article 16 of the Articles reads as follows:

Art. 16. «The annual general meeting shall be held at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the fourth Friday in July at 10.30 a.m.»

Fifth resolution

The General Meeting resolved to suppress paragraph 2 of Article 13 of the Articles concerning the deposit of bearer shares five clear days before the date of the general meeting of shareholders.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the office of undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that at the request of the appearing persons this deed is worded in French followed by an English version; on request of the appearers and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the board of the meeting has signed together with the notary this original deed.

Signé: C. Waucquez, H. Hertgen, S. Schenk, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2005, vol. 148S, fol. 67, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

F. Baden.

(078396.2/200/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

C&A EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 91.884.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(078399.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

SOBELNAT PARTICIPATIONS SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 99.891.

Société constituée le 1^{er} avril 2004 par M^e André Schwachtgen, acte publié au Mémorial C n° 413 du 19 avril 2004.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale tenue le 30 juin 2005 que le mandat de chacun des deux commissaires Monsieur Jean Wagener et GRASWEIJDE B.V. sont reconduits pour une nouvelle période de une année, soit jusqu'à l'assemblée générale approuvant le bilan au 31 décembre 2005.

Est nommée comme troisième commissaire Madame Paule Kettenmeyer, maître en droit, demeurant professionnellement au 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, son mandat venant à expiration lors de l'assemblée générale approuvant le bilan au 31 décembre 2005.

Pour extrait

J. Wagener

Le Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11828. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069477.3/279/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

VECTIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8447 Steinfort, 2, rue des Genêts.

R. C. Luxembourg B 21.303.

—

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 28 mars 2005 à Steinfort

Le 28 mars 2005 ont comparu les associés de la Société VECTIS, S.à r.l., à savoir:

- Monsieur Daniel Beerens, propriétaire de 1.847 parts sociales,
- Monsieur Paul Crommelinck, propriétaire de 1.847 parts sociales.

Résolutions

Les associés adoptent à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Daniel Beerens en tant que gérant de la société avec effet au 31 mars 2005 et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat depuis la date de sa nomination.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Philippe Wagnon, demeurant à L-8281 Kehlen, Juddegaass, 12, gérant de la société avec effet au 1^{er} avril 2005.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

D. Beerens / P. Crommelinck

Les Associés

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01048. – Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(069351.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

CLAMART INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 33.062.

—

Avec effet au 10 juin 2005, la société MONTEREY SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Marie-José Reyter, administrateur démissionnaire. Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Madame Monique Juncker, Administrateur;
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- Monsieur Robert Hovenier, Président.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour extrait sincère et conforme

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

C. Agata / G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10388. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(069401.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

POLONIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 61.432.

Société constituée le 5 novembre 1997 par Maître Jean-Joseph Wagner, acte publié au Mémorial C n° 69 du 3 février 1998.

—

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 juillet 2005

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Pierre Goedert et nomme comme administrateur remplaçant Madame Annick Braun, maître en droit, demeurant professionnellement au 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg. Son mandat venant à expiration lors de l'assemblée générale à tenir en 2009.

Pour extrait

J. Wagener

Le Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11589. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(069476.3/279/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

67535

PRIMEROSE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 27.549.

Société constituée le 5 février 1988 par Maître Reginald Neuman, acte publié au Mémorial C n° 137 du 25 mai 1988.
Les statuts ont été modifiés le 9 octobre 2000 par Maître Reginald Neuman (Mém C n° 263 du 12 avril 2001).

—
EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée générale du 29 juin 2005 que:

Le mandat de chacun des administrateurs Monsieur Jean Wagener et Madame Paule Kettenmeyer ainsi que le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Henri Van Schingen, sont reconduits pour une nouvelle période de six années soit jusqu'à l'assemblée générale de 2011.

Est nommée comme troisième administrateur Madame Annick Braun, demeurant professionnellement au 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2011.

Pour extrait
J. Wagener
Le Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11618. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069473.3/279/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

LSF5 POOL II HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. **CARNEGIE CLUB EUROPE, S.à r.l.**)

Capital social: USD 17.500.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 103.600.

—
EXTRAIT

En date du 27 mai 2005, le conseil de gérance de la société a décidé, à l'unanimité, et en conformité avec l'article 5 des statuts de la Société, de transférer le siège social de la Société au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet au 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société LSF5 POOL II HOLDINGS, S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02742. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069486.3/253/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

PORTAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 81.893.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00356, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour PORTAL LUXEMBOURG S.A.
Signature

(069490.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

MJ TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.680.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

Signature.

(069789.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

67536

FINALBANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 5.751.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 30 juin 2005

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010, la société à responsabilité limitée AUDITSERV, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 106.384, avec siège à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., démissionnaire.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour FINALBANO S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG11899. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069494.3/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

OPUSCULES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 39.077.

Avec effet au 10 juin 2005, la société MONTEREY SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Marie-José Reyter, administrateur démissionnaire.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Madame Monique Juncker, Administrateur;
- Monsieur Robert Hovenier, Administrateur;
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour extrait sincère et conforme

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

C. Agata / G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10391. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069520.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

ALTO REGARD S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 98.215.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juillet 2005, enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2005, volume 25CS, folio 10, case 4, que la société anonyme holding ALTO REGARD S.A.H., avec siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 août 2005.

E. Schlessler

Notaire

(069572.3/227/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.